

Prem Willelm Frederik van Nassau Constantijn Huygens

(est en intampe)

Monsieur, En suite de celle qu'il vous
a plu m'escrive de la Haye du 24^e
du Courant, j'ay fait despescher la
quittance que vous avez forme et
adjuete sur les termes du traicté
de mariage, etc.

Il ne restera donec plus rien de vous
rendre graces son humbles, Coame
je fais par celle-cy prou tant de
bienfaits, sole et affection que vous
avez fait paroistres du Coamer,
lement jacques à la fin de ceste
negociation. Et prou m'acquitter
en partie de mes obligations j'ay
trouvé bon de vous enroger ce
petit present pour un rai tassuig
nage et auarque de mon affection
et gratitude, lequel quoy que petit
et qui n'a point de proportion
avec vos merites, sera sappelle
de Malove accepter de si bon
Coeur Coame il vous est donne
et enroge et de croire fermement
que j'en cederay à personne
du monde en gracie de me re
tencher de tant de Courtisies que
j'ay receu de tout temps de vous
et a qui manquera à ma possibi
lité sera sappelé par la Constant
Violation que j'ay de demeurer
tout le reste de ma vie,

Mouscav

Monsieur, votre très humble, oblige
Serviteur Guillaume Frédéric de Ruyten
de Leuwerde le 29 decembre 1653.